

LIVRET D'ACCUEIL

Vous allez débiter votre formation en Shiatsu et vous avez quelques questions concernant son organisation.

Quelques informations pour votre rentrée :

- **Veillez à finaliser les dossiers :**

Certaines pièces font partie des obligations légales pour entrer en formation dans un centre de formation référencé sur l'annuaire du SPS.

- Contrat signé en double exemplaire
- lettre de motivation
- casier judiciaire
- règlement intérieur à lire et à signer
- fiche de renseignement
- règlement à effectuer.

- **Organisation :**

Vous recevrez avant chaque journée de formation, un mail vous rappelant la date, le lieu et le contenu de l'action ainsi que le matériel nécessaire à sa réalisation.

La pratique s'effectue en tenue souple et confortable et des chaussettes

Les supports sont fournis en cas de besoin, et vous disposerez d'un accès à l'espace adhérent qui vous est dédié avec inclus, vidéos et diaporamas de rappel.

Pour les repas, vous avez la possibilité de manger sur place, avec à disposition, micro-onde, réfrigérateur, thé et café. Vous avez aussi aux abords du lieu de formation, des possibilités de restauration ou des points de vente.

Un parking voiture est à disposition à 100m du lieu de formation.

Vous pouvez aussi accéder par :

- bus : 10 , 230A
- train Ligne Vintimille - les Arcs

Cours : 9h – 12h30 / 13h30 - 18h les jours de formation au Centre Marine, 470 chemin des combes à Biot.

Pour des renseignements complémentaires, contactez :

Marc Grimaud

grimaudmarc@gmail.com

tel 06 63 13 70 51

ORGANIGRAMME

Ecole ICHO

Directeur de l'école Icho :

- Marc GRIMAUD, référent administratif, référent handicap, référent Covid-19

Formateur(s) titulaire(s) de l'école :

- Marc GRIMAUD, Spécialiste en Shiatsu, Enseignant référent accrédité SPS, Masseur-kinésithérapeute D.E., référent pédagogique

Secrétaire :

- Patricia ICARD : secrétaire, secrétaire médicale